

**"Rendez à César ce qui appartient à César !" ...
...mais qu'est-ce qui appartient à César ?**

Une prise de position de l'UDF Suisse

Analyse/Diagnostic

Les principes de base de l'imposition sont les suivants : pour autant que le genre d'impôt le permette, ce sont les principes de généralité et d'égalité qu'il faut observer, ainsi que le principe de l'imposition selon la capacité économique (art. 177, al.2 de la Constitution fédérale).

Depuis 1990, la dette fédérale a triplé : elle a passé de 40 à 130 milliards. Les dettes fédérales, cantonales et communales se montent à 240 milliards. Les contribuables suisses travaillent en moyenne 108 jours par an pour payer leurs impôts. Il y a bien une conscience politique : des mesures très variées ont été introduites tour à tour :

- Le principe du frein à l'endettement, accepté à 85% des voix, a été inscrit dans la Constitution (décembre 2001).
- Des réformes structurelles sont introduites au sein de l'Administration fédérale; des discussions sont en cours quant à la planification des renoncements à certaines tâches dévolues à l'Etat.
- La répartition des tâches, et de leur financement entre la Confédération et les cantons, est fondamentalement repensée (réforme de l'équilibre financier et des tâches).

Cependant, indépendamment de toutes ces dispositions, la dette continue d'augmenter.

Position de l'UDF

En matière d'impôts et de politique fiscale, les concepts-clé sont la transparence et l'honnêteté. Il importe que le contribuable soit honnête, et que l'Etat agisse dans la transparence et l'efficacité, particulièrement en ce qui concerne le changement de répartition dans l'imposition. Nous accordons plus d'importance à l'initiative privée, à la responsabilisation personnelle, à l'honnêteté envers l'Etat et envers les autres citoyens, qu'à la séparation des tâches et des responsabilités. Le démantèlement de la dette et l'assainissement des finances publiques sont un sujet de toute première priorité. C'est une responsabilité que nous portons face au bon fonctionnement de l'Etat premièrement, mais aussi face à la nouvelle génération.

Propositions de solutions

- Maintenir le principe de l'imposition en fonction de la capacité économique.
- Empêcher une imposition systématique et disproportionnée des personnes, ou entreprises, pleines d'initiative et de succès, afin qu'elles ne risquent pas de se retrouver noyées par la fiscalité.
- Ne discriminer en aucune manière les couples mariés qui se contentent d'un seul revenu pour pouvoir se consacrer eux-mêmes à l'éducation de leurs enfants, par rapport aux couples qui disposent de deux salaires.
- Réduire au strict nécessaire les frais administratifs pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), puisqu'elle est un impôt à la consommation, touche tous les niveaux de revenus, et donc toutes les couches de la population; il convient donc d'éviter de l'augmenter, sauf avec une très grande prudence.
- Considérer un prélèvement homogène de la TVA, avec annulation des nombreuses exceptions.

Remarque: voir également la prise de position No 1, Politique familiale.